



Cros-de-Montvert

NOTE D'INFORMATION MUNICIPALE

JUIN 2024

Le Conseil Municipal de CROS- DE-MONTVERT s'est réuni le vendredi 28 juin 2024 sous la présidence de Mme Arlette GASQUET, Maire. Monsieur Denis TEILHET était absent et excusé.

Le procès-verbal de la séance du 12 avril 2024 a été approuvé à l'unanimité.

TRAVAUX DE VOIRIE 2024

La réfection de la voie communale de Lestrade ne pouvant être réalisée en raison du refus réitéré d'un propriétaire riverain de vendre un bout de parcelle en bordure de ladite voie, la sécurisation et la stabilisation de la route ne peuvent donc pas avoir lieu ; décision est alors prise de procéder cette année à la réfection d'une partie de la Voie Communale de Cinqualbre ainsi qu'à celle d'une partie de la Voie Communale de Grandcamp (une partie très dégradée au Marcolès et une autre au Cayrou), et enfin, à la réhabilitation de la cour des Anciennes Ecoles côté ex-garderie.

Cantal Ingénierie et Territoires (CIT) a fait une nouvelle estimation pour cette opération de 105 151.60 € HT. Une consultation d'entreprises va être lancée prochainement.

MISE A JOUR DU TABLEAU DE CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE

Les travaux de création de la nouvelle plateforme de collecte des ordures ménagères et de tri des déchets étant désormais terminés (les containers y ont été déplacés), il importe d'intégrer cet espace de 780 m² dans le domaine public communal. Ainsi l'assemblée délibérante décide de classer ladite parcelle dans le domaine public routier, comme « Parking route de Rouffiac ». Le tableau de classement de la voirie est donc modifié en conséquence et possède dès lors un linéaire de 19 398 mètres.

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT ET LA VALORISATION D'ENERGIE

Le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal propose, avec de nombreux autres syndicats et/ou fédérations départementales, de se regrouper afin de pouvoir bénéficier de tarifs préférentiels pour l'achat d'électricité principalement. Le Conseil Municipal accepte

de participer à ce groupement de commandes mais se réserve le droit d'y adhérer ou non en fonction des résultats de la consultation.

DEMANDE DE PARTICIPATION A UN VOYAGE SCOLAIRE

Des demandes ont été reçues en mairie concernant la participation à un voyage scolaire en Angleterre en octobre 2024. L'assemblée délibérante, à l'unanimité des votants, décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 150 € à chacune des familles des 2 collégiens.

ADMISSION DE CREANCES EN NON VALEUR

Sur demande du Comptable Public, décision est prise de prendre en charge des admissions en non-valeur des redevances qui n'ont pas pu être encaissées en raison de l'insolvabilité des redevables ou de leur disparition, pour un montant de 135 €.

QUESTIONS DIVERSES :

* La Communauté de Communes de la Chataigneraie Cantalienne propose à tous de s'inscrire à un module de sensibilisation à la pratique du compostage. A l'issue de cette courte formation d'une heure et demie, la remise d'un composteur de 390 litres en matière plastique sera possible sur présentation d'une facture de redevance d'ordures ménagères.

Des ateliers vont être proposés à Laroquebrou (local technique du pont d'Orgon) les 24 juillet, 27 septembre et 20 novembre. Pour toute information et/ou inscription, contactez le 04 71 49 33 30.

En outre, Madame Aurélie DABERTRAND, conseillère municipale, est désignée comme Référente Compostage au sein de la Commune.

* L'étude diagnostique du réseau d'assainissement collectif est en cours de réalisation. Des investigations complémentaires concernant certains branchements de particuliers et l'inspection de regards entre le Puy Jovenesque et la Bascule auront lieu entre le 29 juillet et le 02 août 2024.

* Un dossier d'assistance juridique a été ouvert auprès de notre compagnie d'assurance concernant un contentieux entre la Commune et un particulier qui réclame des dédommagements suite à une potentielle pollution de sa parcelle en sortie de station d'épuration en raison d'un débordement de regard. L'affaire est actuellement en cours.

*** Une motion portée par l'Association des Maires du Cantal a été signée concernant une mobilisation face aux agressions des élus qui sont de plus en plus fréquentes.**

* Un arrêté général prescrivant l'élagage des arbres sur le territoire de la Commune sera adopté : les propriétaires des parcelles en bordure des voies communales et des chemins ruraux seront tenus de procéder à cet élagage.

L'ensemble des documents et des délibérations est consultable en mairie aux heures habituelles d'ouverture.


Mme le Maire, Arlette GASQUET (Cantal)



.....
La relève des compteurs d'eau sera effectuée par le service technique communal entre le 01^{er} et le 15 août 2024.

En cas d'empêchement, vous pouvez contacter la mairie au 04.71.45.08.75 pour nous communiquer l'index.